

**DECISION DE BUREAU N°2022-09**

-----  
**Séance du vendredi 21 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et un octobre à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le treize octobre 2022, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Etaient présents : M. Pien, Mme Hérout, M. Varin, M. Follain, M. Lhullier, Mme Clément, M. Gilles

Etaient excusés : M. Quinette, M. Javalet

Nombre de membres en exercice : 9      Présents et représentés : 8

**DB N°2022-09 - Marché n°2022/03 – Marché de tri des collectes sélectives du syndicat mixte du Point Fort**

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 octobre 2022,

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,**

**DECIDE d'autoriser le Président à signer le marché avec la société SPHERE pour un montant maximum de 6 734 400.00 € HT sur la base des tonnages maximum sur 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet de La Manche
- L'agent comptable de la collectivité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **26 OCT. 2022**

Mis en ligne le : **26 OCT. 2022**

Fait à Cavigny, le 21 octobre 2022

Le Président,  
Laurent PIEN

